



AVIS AU PUBLIC

Conformément aux prescriptions de la l'article 16, alinéa 5, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que

Suivant arrêté N° 3A/2016/2018/166/dérop. du 22 décembre 2023 de l'Inspection du Travail et des Mines, la SARL GROUPE BUTZEMILLEN a reçu la dérogation relative à exploitation d'une crèche dénommée 'Crèche Butzemillen Reisdorf' à Reisdorf, 2A, route de la Sûre.

Le public pourra consulter le texte de la demande à la maison communale pendant le délai de 40 jours.

Reisdorf, le 11 janvier 2024

Le Bourgmestre

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Schmitz', written over the text 'Le Bourgmestre'.

Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. Schmitz', written over the text 'Le Secrétaire'.